



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS

**Institut de Formation des Professions de Santé
Sainte-Marie de Privas**

19, cours du Temple – BP 241
07000 PRIVAS

M : ifps.contact.pri@ahsm.fr
<https://www.ifpsprivas.ahsm.fr/>

PROJET PEDAGOGIQUE DE FORMATION

SECTION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

2026-2027

MAN-GP-DOC07 - V07

Edition du 03/12/2025



Association Hospitalière
SAINTE-MARIE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



L'équipe de la section :

Référents de promotion	Ivan GODARD et Elodie MAZA
Secrétaires	Pédagogique : Fatima Lemaitre-Ajekna – Gestion des absences : Edwige Suel
Référent handicap	Pierre-Oliver SAVRE - Relais : Thomas AGNIERAY
Stages	Coordination : Elodie Sanna - Secrétariat : Edwige Suel
Référent Multimédia	Loïs Wucher
Documentaliste	Isabelle Montusclat

	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	BLOC 5
Responsable des enseignements	Elodie Maza	Ivan Godard	Elodie Maza	Ivan Godard	Loïs Wucher

Les temps forts de l'année de formation

		Conseil vie étudiante 5/03/2026		Rencontre Elèves/Formateurs/ Directeur		Conseil vie étudiante 7/10/2026		Rencontre Elèves/Formateurs/ Directeur		Conseil vie étudiante 7/03/2027																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
FORMATION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	2026																								2027																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	février		mars			avril			mai			juin		juillet		aout		septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	vi	vi					vi	vi																		vi	vi																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

28H /sem IFPS (pas de stage) vendredi= jour
off pour les semaines blanches

21H /SEMAINE : les Lundis + mardis + mercredis et
2 jours de stage (jeudi/vendredi)

V / TE = vacances ou
temps employeur

TOTAL STAGE : 840 H

TOTAL THEORIE : 567 H (846h + 21h AFGSU)

* épreuve
DREETS
à
confirmer

Les « focus » et principes pédagogiques

La formation d'Accompagnant Éducatif et Social repose sur un accompagnement individualisé visant l'intégration progressive des savoirs. Chaque apprenant bénéficie d'un formateur référent chargé d'assurer un suivi régulier tout au long de l'année.

Le dispositif d'alternance (3 jours en institut / 2 jours en stage) favorise la mise en lien immédiate entre les apports théoriques et les compétences mises en œuvre sur le terrain. L'analyse de situations professionnelles constitue un temps d'apprentissage central : elle permet de questionner les pratiques, de repérer les problématiques rencontrées et de proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées.

L'organisation de la formation en blocs facilite l'intégration des apprenants en parcours partiel et soutient une progression cohérente des connaissances. Les blocs 4, 2 et 1 ouvrent la formation afin d'apporter les prérequis indispensables à l'exercice professionnel. Le bloc 5 poursuit avec les notions essentielles de travail en équipe et de positionnement professionnel. Le bloc 3, placé en fin de formation, consolide la compréhension des actions de la vie sociale et citoyenne et prépare à l'élaboration d'un projet d'animation.

Les trois premières semaines sont centrées sur les fondamentaux nécessaires à une entrée rapide en stage avec une sensibilisation :

- Aux modalités d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte de la personne dans ses dimensions physiques, psychologiques et sociales.
- Aux principes de base en manutention et aux règles d'hygiène.
- Au cadre législatif et réglementaire indispensable à l'exercice de la profession : référentiel d'activités, secret professionnel, droits des patients et identification des champs de compétences des principaux professionnels de santé.

L'apprentissage des méthodes de travail et l'utilisation des outils informatiques sont mis en avant pour favoriser l'appropriation des savoirs dans un contexte d'accroissement du numérique dans le domaine médico-social.

Un projet transversal, **l'Armoire solidaire**, mobilise l'ensemble de l'IFPS. Sa gestion opérationnelle est confiée à la promotion AES dans un cadre pédagogique. Il s'agit de mettre à disposition des produits de première nécessité pour les apprenants en situation de précarité, tout en assurant le suivi des stocks.

Les allègements et dispenses de formation relèvent du cadre réglementaire et contribuent à la personnalisation des parcours. Les candidats doivent présenter leurs justificatifs et adresser une demande écrite au directeur, qui statue sur les mesures applicables. Pour les apprenants en cours d'emploi, les heures libérées par les dispenses sont réintégrées au temps de travail auprès de l'employeur.

La politique de stage de la section

La formation comprend trois périodes de stage, d'une durée comprise entre 238 et 350 heures. Elles alternent selon deux modalités : des semaines en rythme « alterné » (3 jours à l'IFPS / 2 jours en stage) et des périodes en « temps complet » avec 35 heures hebdomadaires en milieu professionnel.

Le découpage des 840 heures de stage en trois stages permet une découverte diversifiée des environnements d'exercice. Les deux premiers lieux de stage sont attribués par l'IFPS afin de garantir un parcours cohérent, en tenant compte des obligations légales, de l'acquisition des compétences de l'élève, des places de stage disponibles et de la proximité du lieu de domicile de l'élève si possible. La dernière période est choisie par l'apprenant parmi les propositions disponibles.

Pour les apprenants déjà en emploi, nous préconisons de réaliser le stage de 140 heures hors employeur afin d'élargir les expériences professionnelles. Si cela n'est pas possible, l'employeur doit affecter l'apprenant dans une unité différente de celle où il exerce habituellement.

Les principaux outils pédagogiques

Le CDI situé à l'entrée de l'IFPS est accessible de 8h30 à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi (fermé le mardi).

Un Compte Microsoft365 est créé en début d'année pour chaque apprenant. L'élève doit obligatoirement consulter la boîte mail associée à ce compte plusieurs fois par semaine.

Un compte MyKomunote permet à chacun d'accéder à son planning individuel et à celui de la promotion.

La plateforme Théia est utilisée pour le dépôt des cours et des informations administratives ou pédagogiques.

Les moyens pour le bien-être en formation et soutien au maintien en formation

Pour les élèves en grandes difficultés financières l'IFPS peut proposer l'accès à une armoire solidaire et aux restos du cœur.

Des temps conviviaux au cours de la formation permettent de favoriser des échanges au sein de la promotion.

Des séances (hors temps de formation, en fin d'après-midi) sont proposés régulièrement avec inscription obligatoire par mail auprès des intervenants :

Thème	Intervenant	Jour	Mail d'inscription
Sport	Terry Allier	Tous les mardis et mercredis	TerryAllier@outlook.fr